

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON DE SAINT-LUBIN-
DES-JONCHERETS

COMMUNE DE PRUDEMANCHE

1, Rue du Buisson Gâtine
28270 PRUDEMANCHE

☎ 02.37.38.11.11

mairie.prudemanche@wanadoo.fr

www.communedeprudemanche.fr

DATE DE CONVOCATION :

Le 11 Janvier 2022

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BESNARD Christophe, Maire.

Étaient présents : Monsieur BESNARD Christophe (Maire), Mmes et M. COLLET Delphine, GUÉGUIN Frédéric et LAMBERT Stéphanie (Adjoints); QUINET Thérèse, CHETBOUL Marc, LECŒUR Françoise et HANTRAYE Christelle.

Étaient absents ; excusés : Mesdames ANDRÉ Catherine et MARIE Justine, Monsieur SAINOT Frédéric.

Madame HANTRAYE Christelle a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Le compte rendu de la séance du 9 Novembre 2021 est approuvé sans observation.

TRAVAUX PRÉVUS EN 2022 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental accorde, cette année, une subvention de 50 % pour les travaux de voirie, dans la cadre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

Certains chemins ruraux et/ou voies communales sont endommagés et pourraient faire l'objet de travaux de réfection.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis présentés, décide, à l'unanimité :

La réfection des voies communales suivantes :

. Rue de la Mare d'Orville, au lieu-dit « Le Béchet » 18.475,00 € H.T.
. Rue des Terres Rouges, de Bois-Fautray à Presleux 19.880,00 € H.T.

L'aménagement d'une partie du chemin rural n° 20 rejoignant le Chemin des Cent Arpents afin de faciliter le passage de véhicules dont le poids est supérieur à 2,5 tonnes :

. Chemin du Vieux Four, au lieu-dit « Bois-Fautray » 25.010,40 € H.T.

Et sollicite, à cet effet, une subvention auprès du FDI.

.../...

NETTOYAGE DE LA MARE DE VILLENEUVE :

Monsieur BESNARD expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'élagage et au nettoyage de la mare de Villeneuve, située en bordure de voie départementale, afin d'améliorer la sécurité des riverains et faciliter l'évacuation des eaux de ruissellement de la plaine. Il présente, à cet effet, un devis de l'Entreprise AGRI'COLLET s'élevant à la somme de 2.050,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par **7 VOIX POUR** (Madame COLLET ayant demandé à se retirer du vote) la réalisation de ces travaux.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AUPRES DE SEGILOG :

Le Conseil Municipal, après délibération et, à l'unanimité des voix,

AUTORISE

Monsieur Christophe BESNARD, Maire, à renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services, pour les trois prochaines années, avec la Société SEGILOG.

QUESTIONS DIVERSES :

. Monsieur BESNARD informe le Conseil Municipal que l'Entreprise BODET a procédé à la réparation de l'électro-tintement de la cloche. Toutefois, elle devra réintervenir car le mécanisme de la cloche est à nouveau en panne. Monsieur le Maire précise que ces réparations sont prises sous garantie.

. Le rendement du réseau d'eau potable pour l'année 2021 est inférieur à celui de 2020 en raison d'un nombre plus important de fuites.

Il s'élève pour l'an passé à 82,16 % (sans répartition de la dérive).

. Monsieur BESNARD expose à l'Assemblée qu'il a été sollicité pour acheter des fournitures de bureau via un atelier favorisant l'insertion professionnelle et sociale des travailleurs handicapés.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

. La Gendarmerie de Brezolles signale une recrudescence de vols de matériel dans les locaux techniques municipaux et appelle les Mairies à la plus grande vigilance.

Monsieur GUÉGUIN fait état de vols de matériel agricole dans la région.

Mesdames COLLET et QUINET mentionnent le passage nocturne de véhicules sur Marigny.

. Monsieur BESNARD fait savoir que les photos de la distribution des cadeaux et colis de Noël ont été déposées par Monsieur CHETBOUL sur le site de la Commune (www.communedepрудemanche.fr).

. Il nous est à nouveau signalé le problème de stationnement dans le virage de la Rue de la Commanderie. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de poursuivre la reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière communal, débutée en 2015.

. Le Conseil Municipal établit les tours de garde pour les élections présidentielles qui auront lieu les Dimanches 10 et 24 Avril prochains.

. Le Maire signale à l'Assemblée, qu'après renseignements pris auprès de l'assurance communale, il n'est pas obligatoire d'être équipé d'un paratonnerre sur l'église, contrairement aux affirmations d'une Entreprise spécialisée dans ce domaine.

La Mairie ne donnera donc pas suite au devis sollicité pour ces travaux, d'un montant de 18.110,70 € H.T.

TOUR DE TABLE :

. Madame QUINET s'étonne que la réouverture du site « PRUDEMANCHE 2 » n'ait pas été mentionnée dans le Mot du Maire, en début d'année.

. Madame COLLET signale que le terrain du Conseil Départemental situé à la sortie de Marigny a été nettoyé.

. Madame LECOEUR s'insurge contre le nettoyage de la mare de Bois-Renault, tel qu'il a été réalisé dernièrement. Elle aurait souhaité que les arbres abattus soient conservés afin :

- que leurs racines permettent de retenir la terre sur les rives,
- que les canards et poules d'eau puissent continuer à s'abriter.

Monsieur BESNARD rappelle que le devis d'élagage et de nettoyage de cette mare a été accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 Novembre 2021.

Les abords de la mare étaient jonchés de ronces et d'arbres tombés.

Ce nettoyage était indispensable pour dégager les lignes électriques et faciliter le passage des cars.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la séance.

Séance levée à 21 H 45.

Le Maire,

